



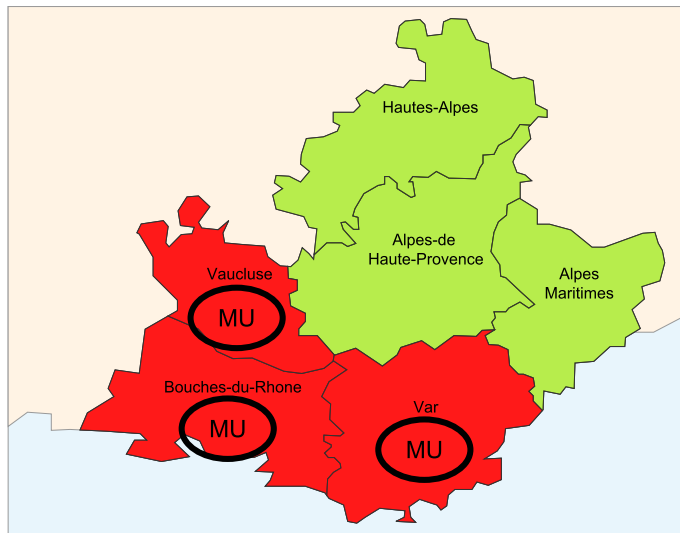
POLLUTION ATMOSPHERIQUE PROCEDURES PREFERATORIALES ACTIVEES

(Prévisions des risques de pollution élaborées par Air PACA)

Le : 20/06/2017



Le : 21/06/2017



Situation et évolution

Mardi 20 juin, les fortes températures et l'absence de vent favorisent la production de l'ozone troposphérique. La qualité de l'air sera médiocre à mauvaise sur les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse où le seuil d'information-recommandation sera dépassé. Pour demain, Le Le dispositif préfectoral d'alerte sera activé sur ces 3 départements avec la persistance des fortes concentrations en ozone.

Le : 20/06/2017

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ *			
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂
180(h)			
180(h)			
180(h)			

Le : 21/06/2017

Départements
Alpes de Haute Provence (04)
Hautes Alpes (05)
Alpes Maritimes (06)
Bouches du Rhône (13)
Var (83)
Vaucluse (84)

Polluants et seuils dépassés en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ *			
O ₃	PM ₁₀	NO ₂	SO ₂
Niv 1			
Niv 1			
Niv 1			

* Ozone (O₃), Particules (PM₁₀), Dioxyde d'azote (NO₂), Dioxyde de soufre (SO₂)

En cas de risque important d'épisode de pollution, un dispositif préfectoral de lutte comportant deux niveaux est mis en place.

Au niveau d'information, des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées.

Au niveau d'alerte, des mesures d'urgence de restriction des activités polluantes doivent être obligatoirement respectées.

Légende

	Procédure d'alerte
	Procédure d'information
	Aucun dispositif actif
	Données indisponibles
(MU)	Mesures d'urgence mises en oeuvre

RECOMMANDATIONS A APPLIQUER

Recommandations sanitaires

- privilégier les activités calmes, adapter les activités physiques sportives
- adapter ou éviter les activités sportives intenses, notamment pour les personnes sensibles
- suivre strictement les traitements médicaux et en cas de fortes gênes respiratoires ou de troubles cardiaques, ne pas hésiter à contacter un médecin
- limiter l'exposition aux produits irritants (tabac, solvants, peintures,...)
- ne pas se confiner et ne pas modifier les habitudes d'aération et de ventilation

En cas d'alerte :

- pour les enfants de moins de 15 ans: reporter toute compétition sportive, pour les personnes de plus de 15 ans: reporter les compétitions sportives prévues à l'extérieur

Recommandations comportementales

- limiter l'usage des véhicules automobiles
- privilégier pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- différer, si possible, les déplacements pouvant l'être
- pratiquer si possible le covoiturage dans les autres cas et utiliser les transports en commun
- réduire sa vitesse
- limiter tous travaux de peinture à base de solvants
- réduire les émissions industrielles par un report des émissions d'oxydes d'azote, de particules et de composés organiques volatils.
- éviter d'allumer des feux d'agrément
- éviter le chauffage par le bois et le charbon
- il est rappelé que le brûlage à l'air libre de déchets de quelque nature est généralement interdit. Dans les cas où ce brûlage serait autorisé sous conditions, il doit être reporté.
- reporter les épandages agricoles d'engrais.

MESURES D'URGENCE ACTIVEES pour le(s) département(s) en ALERTE

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi dispositif préfectoral et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.airpaca.org	www.paca.developpement-durable.gouv.fr	www.paca.sante.gouv.fr
		